

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice et des libertés

ARRÊTÉ

**portant nomination des membres de la commission
chargée de la sélection des candidatures aux classes préparatoires à la session 2010
du premier concours d'accès à l'École nationale de la magistrature**

La ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés

Vu l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature ;

Vu le décret n° 72-355 du 4 mai 1972 modifié relatif à l'École nationale de la magistrature ;

Vu l'arrêté du 22 mai 2008 relatif à l'organisation de la classe préparatoire au premier concours d'accès à l'École nationale de la magistrature, et notamment son article 5 ;

Vu la proposition du directeur de l'École nationale de la magistrature en date du 14 mai 2009 ;

ARRÊTE

Article 1

Sont nommés membres de la commission prévue à l'article 5 de l'arrêté du 22 mai 2008 susvisé, chargée de la sélection des candidatures aux classes préparatoires à la session 2010 du premier concours d'accès à l'École nationale de la magistrature, présidée par le directeur de l'École nationale de la magistrature ou son représentant :

- Monsieur Francis Frechede, avocat général à la Cour de cassation ;
- Monsieur Eric Veyssière, conseiller à la cour d'appel de Bordeaux ;
- Monsieur Frédéric Debove, maître de conférences à l'université Paris II, coordonnateur d'une classe préparatoire.

Article 2

Le présent arrêté sera affiché et notifié au directeur de l'École nationale de magistrature qui sera chargé de son exécution.

Fait à Paris, le **10 JUL. 2009**
La ministre d'Etat,
garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés
Par délégation, la directrice des services judiciaires,



Dominique LOTTIN